



**Jour
J-19**

REFORME DES FINANCES PUBLIQUES

**Basculement du Budget des
moyens au Budget-Programme**

BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

12/12/2019

Infrastructures économiques

Deux grands marchés couverts pour Bouaké et Yopougon



L'Institut national de la statistique devient l'Agence nationale de la statistique

Infrastructures économiques

Deux grands marchés couverts pour Bouaké et Yopougon

Le Chef de l'État Alassane Ouattara a présidé hier, au Palais présidentiel, un Conseil des ministres.

Bouaké et Yopougon auront bientôt leurs marchés. Des marchés modernes pour améliorer les conditions du commerce de détail et de demi-gros à Bouaké et Yopougon, et soutenir les mairies concernées dans l'accompagnement social des populations. L'information a été donnée, hier, par le porte-parole du gouvernement, Sidi Tiémoko Touré, ministre de la Communication et des Médias. C'était au cours du point-presse qui sanctionne chaque Conseil des ministres. "Le Conseil a adopté un décret portant ratification de la Convention de crédit N° CCI 1484 02 M d'un montant de quatre-vingt-dix millions d'euros, soit cinquante-neuf milliards trente-six millions cent trente mille francs Cfa, conclue le 2 août 2019, entre l'Agence française de développement (Afd) et la République de Côte d'Ivoire, en vue de financer la construction de deux grands marchés couverts et de leurs abords dans les villes de Bouaké et de Yopougon", a fait savoir le ministre de la Communication et des Médias. Il a indiqué que concernant le marché de Bouaké, qui comprendra cinq îlots construits sur une superficie d'environ 8,7 hectares, il pourra accueillir plus de 8000 commerçants. Il y



Le gouvernement a planché sur de nombreux sujets, entre autres la passation des marchés publics. (PHOTOS: PORO DAGNOGO)

aura aussi un aménagement de la desserte de ce marché par la réhabilitation de la voirie, un aménagement paysagé. Le marché de demi-gros et de détail de Yopougon, lui, pourra accueillir 2750 détaillants sur son site. Le gouvernement veut ainsi permettre aux différents utilisateurs

d'évoluer dans des espaces de confort. Ce sont des projets ambitieux qui vont changer le visage de Bouaké et de Yopougon. Autre bonne nouvelle du Conseil des ministres d'hier, c'est la construction d'un centre hospitalier universitaire dans la vaste com-

mune d'Abobo. "Le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'accord de prêt N°7546 d'un montant total de quatre-vingt-cinq millions deux cent mille riyals saoudiens (Sar), soit environ treize milliards trois cent cinquante-neuf millions trois cent trente-quatre mille six cent quatre-vingt-neuf francs Cfa, conclu le 30 octobre 2019, entre le Fonds Saoudien de Développement (Fsd) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du Projet de construction du Centre hospitalier universitaire d'Abobo", a indiqué le ministre Sidi Touré. Selon lui, la réalisation de ce centre hospitalier de type établissement tertiaire moderne, s'inscrit dans le cadre du Plan national du développement sanitaire prévu pour soutenir l'accroissement de l'offre de services de santé en termes de mise aux normes des plateaux techniques et de renforcement des capacités d'hospitalisation. Le Centre hospitalier universitaire d'Abobo sera doté d'une capacité de 600 lits avec un pôle de spécialité, notamment, en matière de néphrologie, y compris la dialyse et la greffe rénale. Le Conseil des ministres a aussi entendu et adopté une communication sur les opérations de passation des marchés publics. Il ressort de cette communication que

la part de marché des petites et moyennes entreprises à la commande publique est en hausse. "En cohérence avec la volonté du gouvernement d'améliorer l'accès des Pme à la commande publique, la part des marchés attribués aux Pme est passée de 15,6% à fin septembre 2018 à 46,6% à fin septembre 2019, soit une hausse de 31 points", a déclaré le porte-parole du gouvernement. Concernant toujours les Pme, le gouvernement a entendu et adopté une communication relative au renforcement des mesures en faveur des Pme pour une croissance économique plus inclusive. Le Conseil, au dire du porte-parole du gouvernement, "a instruit le ministre chargé des Pme et l'ensemble des ministres concernés, à l'effet de prendre les dispositions utiles pour l'élaboration d'un Document de politique publique pour le développement de l'entrepreneuriat et d'une stratégie nationale d'encadrement du secteur informel. Des dispositions sont également prévues pour accélérer la mise en place du Fonds de Garantie et du Fonds ivoirien de l'innovation, pour renforcer les mesures incitatives à la co-traitance et à la sous-traitance des Pme ainsi que pour améliorer le délai des paiements dans le cadre de la commande publique".

Le Conseil a également pris, hier, des mesures pour protéger le secteur avicole de Côte d'Ivoire. Ainsi, nous dit le ministre Sidi Tiémoko Touré, "le Conseil a adopté une ordonnance portant prorogation du prélèvement compensatoire sur les importations en Côte d'Ivoire de volailles mortes de basse-cour et leurs abats comestibles frais, réfrigérés ou congelés ainsi que son projet de loi de ratification. Le prélèvement compensatoire sur les importations de volailles, ci-dessus spécifiées, prévu pour prendre fin au 31 décembre 2019, est prorogé de 10 ans, à compter du 1er janvier 2020. Cette mesure vise à consolider le développement de la filière avicole nationale auquel les produits de ce prélèvement contribuent, pour une large part, à travers le Fonds d'Aide à la Production avicole nationale". Le porte-parole du gouvernement a aussi tenu à informer les Ivoiriens de l'arrivée du Président de la République française. Du 20 au 22 décembre, Emmanuel Macron effectuera une visite officielle en Côte d'Ivoire. Il a également rappelé que le lundi 16 décembre, le Chef de l'État, Alassane Ouattara, procédera à l'inauguration de l'échangeur de l'amitié ivoiro-japonaise.

ÉTIENNE ABOUA



Le Président Ouattara accueille le 20 décembre son homologue français Emmanuel Macron.

L'Institut national de la statistique devient l'Agence nationale de la statistique

Le mercredi 11 décembre 2019, un Conseil des ministres s'est tenu de 10h00 à 14h00, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :
A/- Mesures Générales
Projets de loi et d'ordonnance
Projets de décret
B/- Mesure Individuelle
C/- Communications
D/- Divers

A/- Mesures générales

Projets de loi et d'ordonnance

Au titre du Ministère du Plan et du Développement :
 Le Conseil a adopté un projet de loi modifiant et complétant la loi n° 2013-537 du 30 juillet 2013 portant organisation du Système Statistique National.
 Ce projet de loi ajuste l'organisation du Système Statistique National en vue de le mettre en cohérence avec les standards internationaux tels que recommandés par la Charte Africaine de la Statistique et la Stratégie d'Harmonisation des Statistiques en Afrique adoptée en janvier 2018.

Il modifie, à cet effet, le statut juridique de l'Institut National de la Statistique (INS) qui devient une agence d'exécution sous la dénomination d'Agence Nationale de la Statistique (ANStat).
 Il prévoit, en outre, la mise en place d'une Autorité Nationale de la Statistique Publique (ANSP) et d'un fonds de développement de la statistique afin de prendre en compte respectivement les activités statistiques stratégiques de contrôle de l'activité statistique et la mobilisation des ressources nécessaires au financement durable de la production et de la diffusion des statistiques officielles.

Au titre du ministère auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le ministère des Ressources Animales et Halieutiques et le ministère du Commerce et de l'Industrie;

Le Conseil a adopté une ordonnance portant prorogation du prélèvement compensatoire sur les importations en Côte d'Ivoire de viandes de volailles de basse-cour et de leurs abats comestibles

frais, réfrigérés ou congelés ainsi que son projet de loi de ratification.

Le prélèvement compensatoire sur les importations de volailles, ci-dessus spécifiées, prévu pour prendre fin au 31 décembre 2019, est prorogé de 10 ans, pour compter du 1er janvier 2020. Cette mesure vise à consolider le développement de la filière avicole nationale auquel les produits de ce prélèvement contribuent, pour une large part, à travers le Fonds d'Aide à la Production Avicole Nationale.

PROJETS DE DECRET

Au titre du ministère des Affaires étrangères, en liaison avec le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le ministère de l'Economie et des Finances, le ministère du Commerce et de l'Industrie et le ministère auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;
 Le Conseil a adopté un décret portant ratification de la Convention de crédit N° CCI 1484 02 M d'un montant de quatre-vingt-dix millions (90 000 000) Euros, soit cinquante-neuf milliards trente-six millions cent trente mille (59 036 130 000) francs CFA,



Sidi Touré , porte-parole du gouvernement.

conclue le 02 août 2019, entre l'Agence Française de Développement (AFD) et la République de Côte d'Ivoire, en vue de financer la construction de deux grands marchés couverts et de leurs abords, dans la ville de Bouaké et la commune de Yopougon.

La réalisation de ces infrastructures stratégiques pour l'économie nationale permettra d'améliorer les conditions d'exercice du commerce de détail et de demi-gros à Bouaké et à Yopougon, et de soutenir les mairies concernées dans l'accompagnement social des populations.

Au titre du ministère des Affaires étrangères, en liaison avec le ministère du Plan et du Développement, le ministère de l'Economie et des Finances, le ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et le ministère auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'Accord de prêt N°754/6 d'un montant total de quatre-vingt-cinq millions deux cent mille (85 200 000) Riyals Saoudiens (SAR), soit environ treize milliards trois cent cinquante-neuf millions trois cent trente-quatre mille six cent quatre-vingt-neuf (13 359 334 689) francs CFA , conclu le 30 octobre 2019, entre le Fonds Saoudien de Développement (FSD) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du Projet de construction du Centre Hospitalier Universi-

taire d'Abobo.
 La réalisation de ce centre hospitalier, de type établissement tertiaire moderne, s'inscrit dans le cadre du Plan National du Développement Sanitaire prévu pour soutenir l'accroissement de l'offre de services de santé en termes de mise aux normes des plateaux techniques et de renforcement des capacités d'hospitalisation. Le Centre Hospitalier Universitaire d'Abobo sera d'une capacité de 600 lits avec un pôle de spécialité, notamment en matière de néphrologie, y compris la dialyse et la greffe rénale.

B/- Mesure individuelle

Au titre du ministère de la Fonction Publique, en liaison avec le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, le ministère de l'Economie et des Finances et le ministère auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a donné son accord en vue du détachement de Madame NURUDINE née DOUKOURE NAMNATA auprès de l'Agence Universitaire de la Francophonie



A l'instar de la commune de Treichville, Abobo aura son Centre hospitalier universitaire.

(AUF) à Dakar, à compter du 1er septembre 2019.

C/- COMMUNICATIONS

Au titre du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, en liaison avec le Secrétariat d'Etat auprès du Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, chargé des Droits de l'Homme;
Le Conseil a adopté une communication relative à la 42^e session du Groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel (EPU).

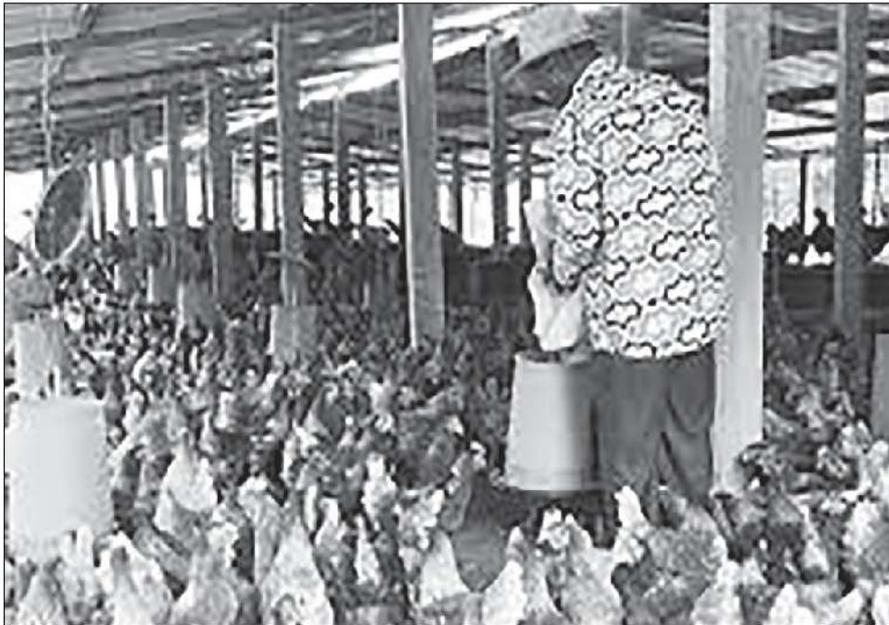
Une délégation conduite par la Secrétaire d'Etat auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, chargée des Droits de l'Homme, a pris part à la 42^e session du Conseil des Droits de l'Homme tenue du 09 au 27 septembre 2019 à Genève.

Au cours de cette session correspondant au 3^e cycle de l'EPU, le Conseil des Droits de l'Homme a adopté le Rapport final de la Côte d'Ivoire sur l'état de mise en œuvre des 223 recommandations endossées, lors de la précédente session. A cette occasion, la Secrétaire d'Etat a réaffirmé aux membres du Conseil des Droits de l'Homme, l'engagement du Gouvernement à poursuivre ses efforts pour la mise en œuvre effective des différentes recommandations et à améliorer la situation globale des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire.

Au titre du ministère de l'Economie et des Finances, en liaison avec le ministère auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;
Le Conseil a adopté deux communications :

- La première communication est relative à l'état d'avancement de l'opérationnalisation de la Caisse de Dépôt et Consignations de Côte d'Ivoire (CDC-CI). Créée en 2018, la CDC-CI est conçue comme un investisseur public de long terme chargé du financement des infrastructures de développement territorial et des Petites et Moyennes Entreprises, de façon à pallier l'insuffisance de l'apport des acteurs actuels du secteur financier.

A ce jour, les organes de gouvernance de l'institution ont été mis en place et sont opérationnels depuis février 2019. La collecte des premiers dépôts et la réalisation de placements financiers non risqués ont démarré en novembre 2019. A très court terme, l'institution entend constituer un portefeuille de projets d'intérêt général à réaliser comme co-investisseur, en liaison avec des



Le gouvernement a pris des mesures pour protéger les acteurs du secteur avicole de Côte d'Ivoire.

partenaires locaux et internationaux.

Aussi, le Conseil a instruit le Ministre de l'Economie et des Finances et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre les mesures idoines pour garantir les meilleures conditions de démarrage des activités de la CDC-CI afin de permettre à cette institution financière nationale d'assurer pleinement son rôle d'investisseur. •La deuxième communication est relative au bilan 2019 et à la stratégie 2020 du suivi des indicateurs du Millennium Challenge Corporation (MCC).

Les matrices de performances des pays en compétition publiées par le MCC en novembre 2019, affichent pour la Côte d'Ivoire, 14 indicateurs au vert sur un objectif initial de 20 indicateurs performants sur 20. Il en ressort, à l'analyse, que la grande majorité des indicateurs au vert enregistre une tendance haussière et devrait s'y maintenir durablement. Les indicateurs au rouge se sont rapprochés pour la plupart de la médiane grâce aux efforts consentis par le Gouvernement, notamment, à travers le PSGouv.

Aussi, l'objectif général de la stratégie 2020 est d'obtenir, au terme de la mise en œuvre du Programme Compact en cours, 20 indicateurs performants au vert sur les 20 existants. A cet effet, le Gouvernement entend assurer la veille sur les indicateurs éliminatoires ainsi que les indicateurs au vert, tout en améliorant les performances des indicateurs au rouge, notamment ceux tenant aux « Dépenses publiques en santé » et au « Genre dans l'économie ».

Au titre du ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, en liaison avec le ministère de l'Economie et des Finances et le ministère auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative à la fixation du montant de la purge des droits coutumiers des personnes affectées par le projet d'aménagement hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty. Dans la dynamique de la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des personnes affectées par le projet débuté en janvier 2019, la Commission Administrative d'Indemnisation et de Purge des Droits Coutumiers a mené, sur la base de la réglementation en vigueur et de barèmes de projets similaires, des négociations avec les populations concernées, en vue d'arrêter le montant de la purge des droits coutumiers.

Conformément aux résolutions des négociations, le Conseil a entériné le barème de la purge des droits coutumiers des personnes affectées par le projet, fixé à 375 francs CFA le mètre carré.

Au titre du ministère auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le ministère de l'Economie et des Finances;

Le Conseil a adopté une communication relative à l'exécution du budget à fin septembre 2019.

A fin septembre 2019, les ressources ont été mobilisées à hauteur de

4 544,7 milliards de FCFA pour une prévision de 4 767 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 95,3%. Ces réalisations comprennent 2 683,1 milliards de FCFA de recettes fiscales, 93,6 milliards de FCFA de recettes non fiscales, 1 054,6 milliards de FCFA d'emprunts sur les marchés monétaire et financier, 621,9 milliards de FCFA de ressources extérieures et 91,5 milliards de FCFA de ressources de trésorerie. Parallèlement aux ressources, les dépenses exécutées à fin septembre 2019 s'élèvent globalement à 4 542,5 milliards de FCFA pour une prévision de 4 597,3 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 98,8%.

Ainsi, la situation de l'exécution du budget à fin septembre 2019 fait ressortir un bon niveau de recouvrement des recettes fiscales par rapport aux objectifs et une exécution relativement satisfaisante des dépenses d'investissement. Le suivi rigoureux de l'exécution des dépenses, en lien avec le rythme de mobilisation des ressources, a permis d'assurer le respect du critère du programme économique et financier relatif au solde budgétaire à fin septembre 2019.

Les efforts de recouvrement des ressources, d'amélioration de la consommation des crédits d'investissement et de maîtrise des charges de fonctionnement se poursuivent, en vue de garantir la bonne exécution du programme économique et financier ainsi que l'atteinte des objectifs du PND.

Au titre du ministère au-

près du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la situation des opérations de passation des marchés publics au troisième trimestre 2019.

Le montant des marchés approuvés à fin septembre 2019, s'élève à 948,8 milliards de FCFA contre 1 038,7 milliards de FCFA à fin septembre 2018, soit une baisse de 8,7%. En nombre, 3 223 marchés ont été approuvés contre 3 288 à la même période en 2018, soit une baisse de 2,0%.

Au niveau des procédures classiques, qui font 97,8% des marchés, les procédures concurrentielles, regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints, représentent 72,0% des marchés approuvés à fin septembre 2019 contre 79,4% à fin septembre 2018, soit une baisse de 7,4 points. Les procédures non concurrentielles représentent 25,8% du montant des marchés approuvés à fin septembre 2019 contre 19,0% à fin septembre 2018, soit une hausse de 6,8 points. Concernant les marchés de gré à gré, ils représentent 7,9% du montant des marchés approuvés à fin septembre 2019 contre 12,7% en septembre 2018, soit une baisse de 4,8 points.

En cohérence avec la volonté du Gouvernement d'améliorer l'accès des PME à la commande publique, la part des marchés attribués aux PME est passée de 15,6% à fin septembre 2018 à 46,6% à fin septembre 2019, soit une hausse de 31 points.

Au titre du ministère de

la Promotion des PME, en liaison avec le ministère de l'Economie et des Finances, le ministère du Commerce et de l'Industrie, le ministère auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le ministère auprès du Premier ministre, chargé de la Promotion de l'Investissement Privé;

Le Conseil a adopté une communication relative au renforcement des mesures en faveur des PME pour une croissance économique plus inclusive.

Face aux difficultés que traversent les PME, liées pour l'essentiel à l'insuffisance des financements et à l'accès limité des PME aux marchés tant publics que privés, le Gouvernement a initié diverses actions pour redynamiser le tissu de ces entreprises. Ces mesures ont consisté globalement à améliorer les mécanismes de financement des PME, à leur octroyer des avantages fiscaux et à faciliter leur accès aux marchés publics. Afin de consolider le secteur privé et d'apporter des réponses fortes à la problématique de l'autonomisation des jeunes, le Conseil a arrêté diverses autres mesures.

Ainsi, le Conseil a instruit le Ministre chargé de la Promotion des PME et l'ensemble des Ministres concernés, à l'effet de prendre les dispositions utiles pour l'élaboration d'un Document de politique publique pour le développement de l'entrepreneuriat et d'une Stratégie nationale d'encadrement du secteur informel. Des dispositions sont également prévues pour accélérer la mise en place du Fonds de Garantie et du Fonds Ivoirien de l'innovation, pour renforcer les mesures incitatives à la co-traitance et à la sous-traitance des PME ainsi que pour améliorer le délai des paiements dans le cadre de la commande publique.

D- DIVERS

Le Chef de l'Etat, SEM Alassane OUATTARA, procédera à l'inauguration de l'échangeur de l'amitié Ivoirio-Japonaise le lundi 16 décembre 2019. Le Président de la République Française, SEM Emmanuel MACRON, effectuera une visite officielle en Côte d'Ivoire du 20 au 22 décembre 2019. Le prochain Conseil des Ministres se tiendra le mercredi 18 décembre 2019 à Yamoussoukro. ■

Fait à Abidjan, le 11 décembre 2019
SIDI TIÉMOKO TOURE
Ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du Gouvernement
porteparolat@communication.gouvci

Identification, état civil et identifiant unique

Le gouvernement lance le Registre national des personnes physiques

Le ministre d'État, Hamed Bakayoko, au nom du Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, a présidé hier la cérémonie de lancement du Registre national des personnes physiques.

La Côte d'Ivoire entre de plain-pied dans la modernité», a indiqué, hier, le ministre d'État Hamed Bakayoko, au cours de la cérémonie de lancement du Registre national des personnes physiques (Rnpp), à l'auditorium de la Primature, à Abidjan-Plateau. «Au nom du Premier ministre, je déclare officiellement ouverte la mise en place du Registre national des personnes physiques», a-t-il affirmé.

Auparavant, il a appelé solennellement toute la nation ivoirienne pour que tout le monde s'approprie cette opération. «Je lance un appel à tous les acteurs, aux partenaires et à toute la population ivoirienne, pour accompagner ce projet d'importance capitale», a-t-il exhorté. «Son appropriation par tous est une condition sine qua non de sa réussite», a-t-il expliqué.

Le ministre a fait savoir qu'il s'agit d'une «réforme importante» voulue par le Président Alassane Ouattara. «Il s'agit de moderniser notre système d'état civil. Sa mise en place permettra de disposer d'une base de données personnelles des Ivoiriens et des étrangers résidents ou de passage en Côte d'Ivoire», a-t-il souligné.

Il a ajouté que cette opération vise, en outre, à enregistrer toutes les naissances et les



Le ministre d'État, Hamed Bakayoko et le ministre Sidiki Diakité en charge de la Décentralisation, au cours de la cérémonie de lancement. (PH: VÉRONIQUE DADIÉ)



autres faits d'état civil. Mais surtout, à «produire des titres d'identité fiables et sécurisés. Mais aussi à suivre la mobilité des personnes et contrôler au mieux le flux migratoire. Avec en point de mire, notamment, l'attribution d'un numéro unique d'identification. Naturellement, le ministre d'État n'a pas manqué de mettre en exergue les avantages énormes de ce nouveau système d'identification. «Pour nos populations, cette opération va engendrer d'énormes bénéfices», a-t-il fait savoir, en indiquant par exemple qu'à terme, le citoyen n'aura plus à se déplacer, de sa résidence ha-

bituelle, pour établir son acte de naissance.

Un outil ultramoderne

«C'est un outil ultra moderne pour le développement socio-économique du pays», a-t-il fait savoir, également. Au niveau sécuritaire, le ministre de la Défense a indiqué qu'il s'agit d'un puissant outil qui permettra de suivre la mobilité des personnes sur le territoire ivoirien. Par conséquent, il contribuera à faire face au terrorisme. Pour le ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation, le Registre des personnes phy-

siques vient mettre fin à un épineux problème auquel la Côte d'Ivoire a été longtemps confrontée. Aussi, n'a-t-il pas hésité à dire que ce 11 décembre 2019 sera gravé dans l'histoire de l'identification de notre pays comme un tournant décisif. «La question de l'identification a été longtemps un des défis majeurs auxquels la Côte d'Ivoire a été confrontée pendant des dizaines d'années. «L'évaluation de notre système d'état civil et d'identification a révélé de nombreuses insuffisances qui affectent sa qualité et sa sécurité. Notamment, la dégradation des états civils, des conditions de

conservation inappropriées, les bases d'informations multiples et parcellaires, ainsi que la faiblesse de l'enregistrement des naissances», a-t-il déploré.

MARCEL APPENA

Le Chef de l'État s'est fait enrôler hier



Le Président de la République, Alassane Ouattara, a procédé, hier, après le Conseil des ministres, au renouvellement de sa carte nationale d'identité. La séance d'enrôlement avait pour cadre la salle mosaïque du Conseil des ministres. Au cours de celle-ci, le Chef de l'État a été informé du processus mis en place par l'Office national de l'état civil et de l'identification (Oneci).

Communiqué Cesc

Le Doyen Cowply Boni, le Ministre Épiphane Zorro Bi Ballo, les Présidents des Conseils Régionaux, le Pr Alphonse Djédjé Mady et Zéphirin Zamble Bi convient les cadres et ressortissants de la Région de la Marahoué, le jeudi 12 décembre 2019, à 12 heures, au Siège du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel, à une importante réunion. L'ordre du jour de cette réunion ayant trait à l'organisation des Obsèques de notre regretté, Monsieur Charles Koffi Diby, président du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel.

Hamed Bakayoko : « C'est un pas de géant que fait la Côte d'Ivoire »

Le ministre d'État, ministre de la Défense, Hamed Bakayoko qui représentait hier, le Premier ministre au lancement officiel du Registre national des personnes physiques (Rnpp) a invité les populations à s'approprier ce projet, si cher au Chef de l'État. Vu les avantages qu'il offre, le Rnpp constitue, selon le ministre d'État « un pas de géant que la Côte d'Ivoire vient ainsi de faire... Et une étape essentielle dans la transformation de la vie de nos concitoyens », a souligné Hamed Bakayoko. Pour avoir suivi de près le montage de ce projet et son processus de mise en place (quand il était à la tête du ministère de l'Intérieur), Hamed Bakayoko assure que le Rnpp vise la transformation et la modernisation de l'état civil de Côte d'Ivoire. «

Il s'agit de relier la personne à des données personnelles, à un identifiant unique... Il s'agit de prouver que nous sommes nous-mêmes », a-t-il expliqué en substance. En effet, le Rnpp est une base centrale nationale et inclusive de données biométriques et biographiques des Ivoiriens et des personnes d'origine étrangère résidant ou de passage en Côte d'Ivoire. Il attribue un numéro national d'identification (Nni) à chaque personne qui est enregistrée. Ce numéro unique et non répétitif est attribué soit à la naissance, soit lors des opérations d'identification comme le renouvellement ou la demande d'un titre d'identité, ou encore lors de l'entrée sur le territoire aux différentes frontières terrestres, maritimes et aériennes. A l'État, à en croire les por-

teurs de ce projet, le Rnpp permettra de mettre fin aux fraudes sur l'identité et au phénomène des personnes ayant une double identité. Ainsi que la facilitation de la gouvernance administrative, la mise à disposition en temps réel de données sociodémographiques pour la planification des politiques socio-économiques et la fin des opérations de recensement de tous ordres. Pour les personnes physiques, le Rnpp constitue un moyen de lutte contre l'apatridie, facilite le gain en temps dans l'accomplissement de tous les actes de la vie, facilite l'obtention de documents administratifs et la fiabilité de l'identité. Ce système vient aussi rassurer les entreprises sur l'identité réelle de leurs partenaires et clients. D'où l'appel pressant du ministre

d'État, ministre de la Défense, Hamed Bakayoko à tous pour accompagner ce projet et se l'approprier en vue de sa réussite. Avant son déploiement sur l'ensemble du territoire, la mise en œuvre du Rnpp commence, selon le ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation, Sidiki Diakité à la fois président du comité technique, par le renouvellement des cartes nationales d'identité dont la date a expiré, pour la plupart en juin 2019. Les phases de production des titres sécurisés et l'enregistrement des faits d'état civil vont suivre dans les mois à venir. Toutes ces opérations sont conduites par l'Office national de l'état civil et de l'identification (Oneci) ■

GERMAINE BONI

Un million de jeunes pour Agc L'enrôlement digital des membres démarre samedi

La cérémonie de lancement de l'opération est placée sous le parrainage de l'épouse du Premier ministre.

A partir du samedi 14 décembre, jour de lancement de l'enrôlement digital du mouvement de jeunesse « *Un million de jeunes pour Amadou Gon Coulibaly* », en présence de son épouse, à la Riviera Palmeraie, tous les jeunes se reconnaissant dans cette plateforme pourront matérialiser leur inscription en ligne via une application développée par leur groupement politique. C'est l'information donnée le 10 décembre, à l'espace Ras média à la Riviera M'Badon, par Yaya Coulibaly, président de « *Un million de jeunes pour Amadou Gon Coulibaly* ». Il s'agira donc pour ces personnes, à partir de cette date, de télécharger depuis leur smartphone l'application d'enrôlement e-jeunesseagc, de cliquer sur l'onglet « *devenir membre* », ensuite remplir le formulaire qui s'affichera sans rien omettre et valider. « *Une fois que cette étape est terminée, un Sms sera envoyé à l'enrôlé pour lui dire qu'il fait désor-*



Yaya Coulibaly (à droite) et ses collaborateurs déterminés à mettre sur pied une base de données fiables de jeunes acquis à la cause du Premier ministre.

mais partie du mouvement et a bien été enregistré », explique-t-il. Pour Yaya Coulibaly qui était entouré de plusieurs coordonnateurs du mouvement né le 1er mai dans la commune de Yopougon, le but de cet enrôlement est de disposer d'une base de données réelles de jeunes qui se reconnaissent en

Amadou Gon Coulibaly. « *C'est notre repère au plan politique parce qu'il est d'une loyauté, d'une fidélité et d'une constance hors du commun* », fait-il savoir. Et de préciser que c'est pour cette raison que tout doit être mis en place, en termes de mobilisation, pour qu'au cas où le Président Alassane Ouattara ne se présente pas

en 2020, « nous lançons le ticket Amadou Gon Coulibaly ». Car, précise le président du mouvement, le Premier ministre est un véritable repère pour la jeune ivoirienne. Ce, à travers les actions qu'il mène à la tête du gouvernement, entre autres, la mise en place d'un Programme social du gouvernement qui colle parfaitement avec les besoins des populations. C'est pourquoi, insiste Yaya Coulibaly, « *hier c'était Félix Houphouët-Boigny, aujourd'hui c'est Alassane Ouattara, demain doit être Amadou Gon Coulibaly* ». Il invite donc tous les jeunes de Côte d'Ivoire, de toutes les sensibilités politiques et de la société civile à se joindre à eux en se rendant, à partir du 14 décembre, sur la plateforme d'enrôlement pour s'inscrire. Le président du mouvement « *Un million de jeunes pour Amadou Gon Coulibaly* » qui revendique des sections dans de nombreuses localités du pays pour plus de 20 mille membres, entend

au final renforcer la base de données numériques du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (Rhdp)

en faisant adhérer tous les jeunes en âge de voter encore dans l'hésitation ■

HERVÉ ADOU

La Case des mots

Par BENOIT HILI

Mon frère, balle à terre ! (1)

Mon frère, balle à terre. La guerre a pour salaire la misère. Misère et guerre sont les demi-frères d'un même père adultère, l'enfer. Édairs et tonnerres ne trient guère entre destinataires. La guerre, quand elle arrive, ce sont des cratères de terre à ciel ouvert. Et tous les airs austères de Lucifer s'envolent en poussière. En clair, la guerre contre les va-t-en guerre doit être la grande affaire. Notre terre hospitalière ne veut plus guère souffrir le calvaire des crises de nerfs qui la livrèrent aux serres mortifères de l'enfer. Or, l'inventaire des propos liminaires de nos chers légionnaires aspirant à la chaire donne l'air d'une crise de nerfs larvaire. Que faire pour ne plus faire souffrir nos chères populations dans leur chair, comme hier ? Notre prière doit être de faire que la guéguerre pour la chaire entre dignitaires aille vers une nouvelle ère moins délétère. Pour ce faire, il est nécessaire que les bannières lèvent leurs barrières de colère de naguère ■



UMOA-Titres
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

ANNONCE AU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS RESULTATS DE L'EMISSION DE BONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR DU BURKINA DU 04 DÉCEMBRE 2019

L'Agence UMOA-Titres (AUT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le mercredi 04 décembre 2019, à la demande de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Burkina, l'émission de Bons Assimilables du Trésor à trois cent soixante-quatre (364) jours pour un montant de 20 milliards de FCFA.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics du Burkina en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette.

L'adjudication ouverte le 04 décembre 2019, suivant un système d'enchères à taux multiples, a enregistré les résultats ci-dessous :

Résultats de l'émission	
Montant global des soumissions (F CFA)	85 296 000 000
Dont ONC	1 750 000 000
Montant retenu (F CFA)	22 000 000 000
Dont ONC	1 750 000 000
Prix Marginal	4,9997%
Prix Moyen Pondéré	4,9490%
Rendement Moyen Pondéré (RMP)	5,21%
Nombre soumissions	51
Nombre Participants directs	20
Taux de couverture	426,48%
Taux d'absorption	25,79%

L'Agence remercie, au nom du Trésor Public du Burkina, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union.

Fait à Dakar, le 04 décembre 2019
Le Directeur

Adrien DIOUF

BP :4709 Dakar RP-Sénégal
Tél : +221 33 839 10 10
E-mail : agenceumoitres@umoitres.org
www.umoitres.org

Diplomatie économique

La Côte d'Ivoire se dote d'un document d'orientation

Le ministère des Affaires étrangères a initié, depuis hier, à N'Sa Hôtel de Grand-Bassam, un atelier de deux jours sur la question.

Le document d'orientation, en matière de diplomatie économique, réalisé par le ministère des Affaires étrangères, a fait l'objet d'un atelier de deux jours qui se tient depuis hier, à N'Sa Hôtel de Grand-Bassam. Initiée par ledit ministère, cette rencontre de réflexion et d'échanges avait pour but de permettre aux participants d'enrichir ce document de leurs contributions et de procéder à sa validation. Une centaine de personnes issues de différents départements ministériels, mais aussi des représentants du Pnud, de diverses ambassades et autres institutions nationales et internationales prennent part à cet atelier. La cérémonie d'ouverture a été marquée par un seul discours : celui de l'ambassadeur Daouda Diabaté, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, représentant le ministre Marcel Amon-Tanoh. Celui-ci a indiqué que l'élaboration du document d'orientation en matière de diplomatie économique s'inscrit dans la mise en œuvre du Programme d'actions prioritaires



La cérémonie d'ouverture s'est achevée par une photo de famille des participants. (PH: DR)

du gouvernement adopté le 4 février, à l'occasion d'un atelier gouvernemental. « Le ministère des Affaires étrangères étant chargé de la mise en œuvre de la politique extérieure du gouvernement, il a pour mission de traduire cette stratégie en action, avec pour

objectifs d'asseoir une coopération qui attire les investisseurs étrangers, de faciliter la visibilité de la Côte d'Ivoire et de stimuler le développement du pays », a-t-il affirmé. Selon l'ambassadeur Daouda Diabaté, il revient au ministère des Affaires étrangères

de faire la promotion des partenariats économiques, de définir les stratégies et le cadre institutionnel, d'améliorer le dialogue avec les acteurs et d'assurer la coordination de toutes les actions de promotion économique de la Côte d'Ivoire à l'étranger. «

C'est pour mener à bien cette mission que le ministère des Affaires étrangères a initié, avec l'appui technique et financier du Pnud, ce projet de document d'orientation en matière de diplomatie économique. Ce document qui sera la boussole de la diplo-

matie économique vise à doter celle-ci d'un cadre opérationnel performant, en vue de soutenir les efforts de relance économique du gouvernement ». Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères a également souligné que les objectifs poursuivis par la Côte d'Ivoire sur le plan économique rejoignent ceux poursuivis sur le plan diplomatique. « C'est dans cette perspective que depuis 2011, la Côte d'Ivoire a davantage axé sa politique extérieure sur la recherche de partenaires économiques et d'investisseurs étrangers. Les représentations diplomatiques ivoiriennes ont été fortement impliquées dans la recherche et la mobilisation de ces investissements. Cette diplomatie économique participe activement à la mobilisation des investissements extérieurs pour le développement de la Côte d'Ivoire », a-t-il ajouté. Tout en précisant que cet atelier fait suite à d'autres organisés en interne et qui ont permis la validation de ce document. ■

CASIMIR DJEZOU

Sécurité des produits pétroliers

Gestoci teste son dispositif

La Société de gestion des stocks pétroliers de Côte d'Ivoire (Gestoci) a procédé, hier, à un exercice de simulation d'alerte incendie sur ses installations d'Abidjan Vridi pour tester son Plan d'opération interne (Poi). L'opération portait sur la gestion d'un incendie provoqué par un feu survenu à la suite du déraillement d'un wagon contenant des hydrocarbures. Il s'est donc agi de lutter contre le brasier, de secourir les victimes, de sécuriser les installations, les entreprises voisines et l'environnement. Au bout d'une heure d'interaction permanente avec les équipes de pompiers et le corps médical déployés, la cellule de crise a pu venir à bout du sinistre, mais également sécuriser le périmètre, les installations et le personnel. L'opération a été menée avec les



Les équipes de sapeurs-pompiers et le corps médical ont mené les opérations en coordination avec la cellule de crise. (PH: DR)

partenaires de la Gestoci, notamment la Société ivoi-

rienne de raffinage (Sir), la Petroci, le Groupement des

sapeurs-pompiers militaires (Gspm), la gendarmerie,

la police, le Centre ivoirien anti-pollution (Ciapol) et le Samu. Doumbia Ibrahima, directeur général de la Gestoci, a expliqué que l'organisation régulière de cet exercice dénote la volonté de l'entreprise de s'assurer que son dispositif d'intervention est constamment opérationnel. « Nous faisons cet exercice pour évaluer notre capacité d'action et améliorer nos moyens d'intervention si le besoin se présente. Parce que c'est notre rôle de protéger les hommes, les installations et l'environnement », a déclaré Doumbia Ibrahima. Le directeur général de la Gestoci explique l'opportunité de ces séances de simulation par le fait « qu'il faut constamment se remettre en cause, parce qu'on ne peut pas être parfait en matière de sécurité. Mais aussi parce que la sécurité n'a pas

de prix ». Doumbia Ibrahima n'a pas manqué de réitérer sa volonté de continuer ce genre d'exercices « pour prévenir un certain nombre de risques et être prompt à intervenir dès qu'une situation d'urgence se présente ». Le patron de la Gestoci a souligné l'engagement de sa société à maintenir son matériel d'intervention et son personnel en conformité avec les normes, « parce qu'il y a des standards à respecter ». C'est entouré de plusieurs responsables dont la directrice générale adjointe, Nina Kéita; Steven Séka, directeur des opérations internes et Dosso Mamadou, chef de la sécurité, qu'il a donc exprimé sa gratitude au ministère de tutelle qui a fait en sorte que le dispositif respecte les normes ■

ABOUBAKAR BAMBA

Gouvernance forestière/ Journée Flegt 2019

Le gouvernement travaille à améliorer le contrôle forestier

La Journée Flegt est le cadre idéal pour échanger sur la contribution de ce processus à l'amélioration de la gouvernance forestière.



Les acteurs du secteur forestier se sont retrouvés en vue de créer les meilleures synergies d'actions pour faire respecter la réglementation forestière en vigueur.

Cette année, la Journée Flegt a porté sur le contrôle forestier. Un choix thématique salué par le directeur de cabinet du ministère des Eaux et Forêts, Didier Gbogou, qui a présidé la cérémonie d'ouverture, hier, à l'hôtel Palm Club à Cocody. « Le contrôle forestier intéresse particulièrement le ministère des Eaux et Forêts qui accorde une attention particulière au renforcement du dispositif de contrôle pour une application efficace de la réglementation forestière tout en garantissant la transparence, l'intégrité, la redevabilité et l'éthique dans le secteur forestier », a-t-il déclaré, tout en indiquant que son département attend des recommandations concrètes de la rencontre. La Côte d'Ivoire et l'Union européenne ont lancé en

2013 des négociations pour trouver un Accord de partenariat volontaire (Apv) pour l'application de l'initiative Règlementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux, plus connu sous son acronyme anglo-saxon (Apv-Flegt). Une initiative qui vise à améliorer de manière durable la gestion des ressources forestières ivoiriennes et de conserver la part de marché du pays sur l'espace économique de l'Ue. Ce, à travers la lutte contre l'exploitation illégale du bois et le commerce qui lui est associé. La Journée Flegt a pour objectif d'échanger sur les contributions du processus Apv-Flegt à la gouvernance forestière en Côte d'Ivoire et les mécanismes d'amélioration de cette gouvernance, dont le contrôle forestier. C'est l'activité régalienne de

l'État ; vérifier l'application effective des textes et lois relatives à la gouvernance forestière et aux activités pratiquées sur le terrain (exploitation forestière, transformation et commercialisation des produits forestiers). La Côte d'Ivoire, rappelle-t-on, s'est dotée d'une nouvelle politique forestière (mai 2018) et d'un code forestier (juillet 2019) en vue de la reconquête du couvert forestier fortement dégradé. Ce nouveau cadre légal régit les activités forestières dans le pays à savoir l'exploitation, la transformation, le transport et la commercialisation sur le territoire national des produits forestiers. « Nous avons des services qui font du contrôle forestier afin de s'assurer que nos opérateurs se conforment à la réglementation forestière, en vue de garantir la pérennité et la légalité de

la ressource. En mettant le contrôle forestier au cœur de cette journée Flegt, nous voulons nous accorder avec l'ensemble des acteurs et tous les services intervenant dans le contrôle forestier et mettre en place une bonne synergie d'actions pour une utilisation rationnelle et efficaces des ressources naturelles, matérielles et financières dont nous disposons », a expliqué le commandant Tidiane Cheick Sylla, point focal du processus Apv-Flegt. Et d'ajouter : « L'un des problèmes majeurs au contrôle forestier, ce sont les moyens financiers. Nous ferons aussi des propositions dans le cadre de la mise en œuvre de la politique forestière en vue de l'amélioration du contrôle forestier ».

L'ambassadeur de l'Union européenne en Côte d'Ivoire a été représenté à la Journée Flegt 2019 par Stéphane Brossard qui a réaffirmé le soutien de l'Ue dans le processus Flegt ainsi que dans tout ce qui va dans le sens de l'amélioration de la gouvernance forestière. A en croire le commandant Tidiane Cheick Sylla, l'amélioration du contrôle forestier pourra faire avancer les négociations sur l'Apv-Flegt. « Dans le système de vérification de la légalité mis en place dans le cadre de l'Apv-Flegt, le contrôle forestier est le mécanisme qui permettra de montrer que tout le dispositif mis en place fonctionne effectivement ». La nouvelle feuille de route dans le cadre des négociations, a-t-il précisé, fixe l'échéance à 2022.

FAUSTIN EHOUMAN

Urbanisation en Afrique

Des acteurs suggèrent de s'orienter vers les villes intelligentes



Patricia Cressot, responsable de Rosemont International, (au centre), a prononcé la conférence inaugurale.

L'initiative du cabinet Rosemont international, avec la collaboration de la société mauricienne Nova Terra, s'est tenue fin novembre, à Abidjan, une conférence internationale sur les smart cities en Afrique (villes intelligentes Ndrlr). La conférence a vu la participation de personnalités diplomatiques, politiques et administratives dont l'ambassadeur de Tunisie en Côte d'Ivoire, le maire du Plateau, Jacques Ehouo, et de plusieurs représentants de l'ambassade du Liban et de la Chambre de commerce libanaise en Côte d'Ivoire. La smart city, telle qu'elle a été présentée par Nova Terra, en référence au projet Beauplan mis en œuvre en île Maurice, est une ville moderne, connectée, écologique et qui prend en compte dans tous ses aspects le concept de durabilité. Quelle est donc l'opportunité de parler de ville durable en Afrique ? Patricia Cressot, responsable

de Rosemont international, a situé le contexte dans sa conférence inaugurale. « Le continent compte 1,3 milliard d'habitants, en comptera 2,5 milliards en 2050 et 4,4 milliards en 2100 selon l'Onu. L'Afrique n'a pas le choix que de réinventer la ville du fait de sa contrainte démographique et une nécessité d'intégrer le bien-être du citoyen. L'amélioration de la qualité de vie du citoyen passera par les TIC appliquées aux infrastructures, aux réseaux (eaux, électricité, gaz, télécoms), aux routes et aux voitures intelligentes », a-t-elle développé. Pour elle, cet objectif ne pourra être atteint que par une implication aussi bien des pouvoirs publics que des acteurs privés. « Les initiatives permettant cette amélioration quantifiable sont autant privées que publiques, mais un cadre légal pour donner une impulsion », a-t-elle indiqué.

F. EHOUMAN

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO	AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO	AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO
<p>Le Maire de la commune de Songon a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'une enquête de Commodo et Incommodo d'une durée de trente (30) jours allant du jeudi 12 décembre 2019 au vendredi 10 janvier 2020 inclus, est ouverte dans les locaux de la Mairie de Songon au sujet d'une demande d'établissement d'Arrêté de Concession Définitive (ACD) sur une parcelle de terrain d'une superficie de 02 ha 00 a 27 ca sise à Audouin Beugretto, dans la commune de Songon au profit de SONEC AFRICA.</p> <p>Monsieur ELEGBE Kodja Jean, Chef des Services Techniques de la Mairie de Songon, nommé Commissaire-Enquêteur par décision municipale n° 062/CS/SG/ST du 10 décembre 2019 de Monsieur le Maire de Songon, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions, réclamations et observations qui pourraient être faites à ce sujet et ce, tous les jours ouvrables, aux heures réglementaires, aux bureaux des Services Techniques de la Mairie de Songon où un registre est ouvert à cet effet.</p> <p style="text-align: center;">Le Maire N'KOUMO-MOBIO Eric</p>	<p>Le Maire de la commune de Songon a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'une enquête de Commodo et Incommodo d'une durée de trente (30) jours allant du jeudi 12 décembre 2019 au vendredi 10 janvier 2020 inclus, est ouverte dans les locaux de la Mairie de Songon au sujet d'une demande d'établissement d'Arrêté de Concession Définitive (ACD) sur une parcelle de terrain d'une superficie de 01 ha 13 a 80 ca sise à Kassemblé, dans la commune de Songon au profit de ALIE AKE PHILIPPE.</p> <p>Monsieur ELEGBE Kodja Jean, Chef des Services Techniques de la Mairie de Songon, nommé Commissaire-Enquêteur par décision municipale n° 063/CS/SG/ST du 10 décembre 2019 de Monsieur le Maire de Songon, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions, réclamations et observations qui pourraient être faites à ce sujet et ce, tous les jours ouvrables, aux heures réglementaires, aux bureaux des Services Techniques de la Mairie de Songon où un registre est ouvert à cet effet.</p> <p style="text-align: center;">Le Maire N'KOUMO-MOBIO Eric</p>	<p>Le Maire de la commune de Songon a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'une enquête de Commodo et Incommodo d'une durée de trente (30) jours allant du jeudi 12 décembre 2019 au vendredi 10 janvier 2020 inclus, est ouverte dans les locaux de la Mairie de Songon au sujet d'une demande d'établissement d'Arrêté de Concession Définitive (ACD) sur une parcelle de terrain d'une superficie de 05 ha 92 a 66 ca sise à Kassemblé, dans la commune de Songon au profit de DIOULO DOGBO SAMUEL DIT ETIENNE.</p> <p>Monsieur ELEGBE Kodja Jean, Chef des Services Techniques de la Mairie de Songon, nommé Commissaire-Enquêteur par décision municipale n° 064/CS/SG/ST du 10 décembre 2019 de Monsieur le Maire de Songon, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions, réclamations et observations qui pourraient être faites à ce sujet et ce, tous les jours ouvrables, aux heures réglementaires, aux bureaux des Services Techniques de la Mairie de Songon où un registre est ouvert à cet effet.</p> <p style="text-align: center;">Le Maire N'KOUMO-MOBIO Eric</p>

Gisements aurifères de Daapleu, Gbetiouo et Yaouré L'État conclut deux conventions avec Endeavour mining et Persus mining

L'État travaille à faire du secteur l'un des piliers de l'économie ivoirienne, pour franchir la barre des 4% du PIB.

L'État de Côte d'Ivoire, représenté par son ministre des Mines et de la Géologie, Jean-Claude Kouassi, a conclu, le 9 décembre, au Plateau, une convention avec le groupe Endeavour mining représenté par son vice-président, Pascal Bernasconi, qui intervenait au nom de la Société des mines de Daapleu (Smd). Cet accord, fruit d'un an de discussion, vise à encadrer, selon Jean-Claude Kouassi, l'exploitation des gisements aurifères de Daapleu et Gbetiouo, situés dans le département de Bloléquin (Ouest). « Je voudrais vous engager à respecter scrupuleusement les termes de la présente convention », a lancé le représentant du gouvernement, avant d'ajouter que l'administration des mines est déterminée « à veiller au respect scrupuleux de cet accord et à prendre les mesures appropriées au besoin ». Dans cette convention conclue



Le ministre Jean-Claude Kouassi et le vice-président Pascal Bernasconi affichent un satisfecit après la signature des documents. (PHOTO:DR)

avec le groupe Endeavour mining, auquel appartient la Smd, l'État s'est engagé à supprimer l'impôt minimum forfaitaire et l'exonération sur le Bénéfice industriel et

commercial (Bic) durant cinq années. La convention prend également en compte la déductibilité fiscale des rémunérations de services facturées au titre

du contrat liant la Smd à la Société des mines d'Ity. Par décret N°2018-394 du 11 avril 2018, le permis d'exploitation N°49 a été attribué à la société La Mancha Côte

d'Ivoire Sarl dans le département de Bloléquin pour une durée de 11 ans. Ce permis, par un arrêté en date du 10 septembre 2018, a été transféré, à la demande de la société La Mancha Côte d'Ivoire à la Smd. En application de l'article 12 de la loi N° 2014-138 du 24 mars 2014, la Smd s'est rapprochée de l'État, comme l'explique Jean-Claude Kouassi, pour conclure un accord, d'où cette convention. Dans la même journée, une autre convention a été signée cette fois entre l'État et Persus Mining Yaouré Sa. Fruit de près d'un trimestre de négociations, la convention entre l'État et cette société vise également à encadrer l'exploitation des gisements aurifères de Yaouré, situés dans le département de Bouaflé. Tout en invitant Persus Mining Yaouré Sa, représentée par son directeur général, Merlin Thomas, au respect scrupuleux des termes de l'accord,

Jean-Claude Kouassi a rappelé que l'État a accordé des avantages à l'entreprise. Ceux-ci portent sur la suppression de l'impôt minimum forfaitaire et l'exonération sur le Bic durant cinq ans. De même, la convention devrait permettre de mettre en place un fonds de développement communautaire, la création d'un fonds séquestre destiné à la gestion des impacts environnementaux. L'accord entre l'État et ces entreprises devrait contribuer à soutenir la stabilité fiscale de ces entreprises qui entendent renforcer leurs investissements dans le secteur, tout en assurant à l'État ivoirien des recettes justes. Depuis 2011, l'État travaille à faire du secteur l'un des piliers de l'économie ivoirienne. Le PIB, qui était de 2% en 2011, s'est affiché à 3% à fin décembre 2018. A l'horizon 2020, les autorités ont décidé de franchir la barre des 4% ■

ANOH KOUAO

MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE
ET DE L'EMPLOI DES JEUNES

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

PROJET DE DEVELOPPMENT DU SYSTEME INTEGRE DE PLANIFICATION ET DE SUIVI-EVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE (SIPSE-JEUNESSE)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

RECRUTEMENT DE DEUX CONSULTANTS POUR LA COLLECTE DE DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD JEUNESSE DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME INTÈGRE DE PLANIFICATION ET DE SUIVI-ÉVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE (SIPSE-JEUNESSE)

Dans le cadre du PROJET DE DEVELOPPMENT DU SYSTEME INTEGRE DE PLANIFICATION ET DE SUIVI-EVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE (SIPSE-JEUNESSE), le MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI DES JEUNES recrute :

Durée : 40 jours ouvrables

1. Un (01) Consultant Spécialiste en Collecte et Analyse de Données

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BAC + 4 au moins en démographie, statistique, sciences sociales ou tout autre domaine similaire ;
- Avoir une expérience significative (au moins 5 ans) dans la conduite d'opérations de collecte et d'analyse des données qualitatives et quantitatives ;
- Avoir une bonne connaissance des systèmes de planification, suivi et d'évaluation de programmes, y compris la gestion axée sur les résultats ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique y compris Microsoft Word, PowerPoint, Excel, et de l'utilisation des logiciels d'analyse statistiques (Stata, SPSS, Epi-Info, etc.)
- Avoir d'excellentes capacités de rédaction, d'analyse et de communication en français.

2. Un (01) Consultant Spécialiste des Programmes Jeunes et Adolescents

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BAC + 4 au moins en santé publique, médecine, sociologie,

statistique, démographie, genre, économie, relations internationales, développement international, administration publique, gestion ou autres domaines apparentés.

- Au moins 5 années d'expérience professionnelle dans la gestion et/ou l'élaboration de programmes de renforcement de capacités et de la participation des jeunes et des adolescents ;
- Avoir une bonne connaissance des systèmes de planification, suivi et d'évaluation de programmes, y compris la gestion axée sur les résultats ;
- Une expérience de terrain est souhaitée.

Chaque consultant proposera une offre technique et financière pour la réalisation de l'étude, ainsi que les termes de référence y relatif.

La Direction de la Planification, de la Statistique et de la Documentation (DPSD) et la Cellule de Passation de Marchés (CPM) du Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits dans les TDR. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection sont conformes aux dispositions prévues par les procédures nationales de passation des marchés. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Ministère de la Jeunesse de le

retenir sur la liste restreinte. Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

- Les Consultants et Bureaux d'études intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 07 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30.

Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en langue française et déposées physiquement ou par courriel, à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 16 décembre 2019 à 10 heures 00 et porter expressément la mention «Collecte de données relatives aux indicateurs du Tableau de Bord Jeunesse dans le cadre du développement du Système Intégré de Planification et de Suivi-Evaluation de la Politique Nationale de la Jeunesse (SIPSE-JEUNESSE)».

Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (MPJJEJ),
Direction de la Planification, de la Statistique et de la Documentation
Bâtiment G de la Cité Administrative délocalisée sise à l'ex LANEMA en face de l'ex-camp ONUCI, BPV 136 Abidjan
Pays : Côte d'Ivoire
Adresse électronique : pillahguyherve@yahoo.fr
Personne à contacter : Monsieur Guy-Hervé PILLAH,
Directeur de la Planification, de la Statistique et de la Documentation du MPJJEJ.

Bonne gouvernance

N'Golo Coulibaly engage secteurs public, privé et société civile

À l'instar des pays du monde entier, la Côte d'Ivoire a célébré, le 9 décembre, la Journée mondiale de lutte contre la corruption.

Le président de la Haute autorité pour la bonne gouvernance (Habg), N'Golo Coulibaly, a engagé les représentants du secteur public ivoirien, du secteur privé et de la société civile à lutter fermement contre la corruption. Lors de la cérémonie commémorative de la Journée mondiale de lutte contre la corruption, à la Maison de l'entreprise au Plateau, le 9 décembre, il leur a fait signer une pétition sur une banderole portant le message « Unis contre la corruption ».

Selon le président de la Habg, la signature de cette banderole est un appel à la fédération de toutes les énergies autour d'un objectif commun, « celui de mettre fin à la corruption dans notre pays et de permettre ainsi à nos populations de bénéficier pleinement des politiques économiques et sociales



Le Président de la Habg a fait signer une pétition aux entreprises publiques, privées et à la société civile ivoirienne.

mises en œuvre par le gouvernement ». Qui, dans sa volonté de mettre fin à cette pratique, a ratifié la convention des Nations unies contre la corruption

en 2012 et mis également en place un cadre juridique et institutionnel spécifique à la lutte contre ce fléau et les infractions assimilées. Il a profité de l'occasion pour rappeler qu'en synergie avec les structures actives dans l'amélioration de la gouvernance, la Habg a d'abord privilégié les actions de prévention contre la corruption et les infractions assimilées, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers.

Ce qui a permis la sensibilisation des populations à travers des campagnes dans les régions de Côte d'Ivoire ; la réception des déclarations de patrimoine des personnalités et agents publics, assujettis à cette obligation ; le renforcement progressif des capacités des institutions et administrations sur les exigences de bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption ; la ré-

alisation d'études ciblées sur les secteurs exposés aux risques de corruption, afin d'élaborer et mettre en place des dispositifs de prévention et de dissuasion.

Toutes ces actions ont permis, précise-t-il, à la Côte d'Ivoire d'enregistrer des résultats reconnus par les organismes régionaux et internationaux d'évaluation de la gouvernance ces sept dernières années. « Sur la période 2012-2018, notre pays figure parmi les trois pays qui ont réalisé les meilleurs progrès selon l'Ong Transparency international, qui évalue le niveau de la corruption dans 180 pays au monde », salue-t-il. La Côte d'Ivoire est passée, poursuit-il, de la 136e place en 2013 à la 105e place en 2018, avec la perception de pays à risque de corruption modéré. ■

HERVÉ ADOU



BERNABE COTE D'IVOIRE

S.A. avec Conseil d'Administration au Capital de 1.856.000.000 F CFA
Siège social : 99 et 175, Boulevard de Marseille Abidjan - Zone 3
01 BP 1867 ABIDJAN 01 - RCCM CI-ABJ-1962-B-758 - CC n°0100758 E

INFORMATION

La Direction générale de BERNABE CI informe son aimable clientèle que tous les matériels déposés dans ses locaux depuis plus de 2 ans pour des entretiens et/ou réparations disposent d'un délai de 15 jours pour leur retrait, et ce, à compter du 09/12/2019.

Passé ce délai, la Direction avisera autrement ou prendra toutes les dispositions nécessaires aux fins d'obtenir par justice, l'autorisation de détruire ou de vendre tous les matériels déposés dans ses locaux.

La Direction

MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



N° _____/MPMBPE/DGD-2019

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

COMMUNIQUÉ

Le Directeur Général des Douanes informe le public qu'il sera procédé le **JEUDI 19 DECEMBRE 2019** à deux (02) ventes aux enchères publiques :

- Une vente aux enchères publiques de diverses marchandises à 10 heures au Dépôt 1 des Douanes d'Abidjan-Port ;
- Une vente spéciale de marchandises à 16 heures à la salle de conférence de la Direction des Services Douaniers du Port et des Services Spéciaux.

Lesdites marchandises sont en dépôt des Douanes depuis plus de deux (02) mois, saisies ou abandonnées.

Les listes des marchandises peuvent être consultées au secrétariat de la Chambre de Commerce et d'Industrie (Abidjan-Plateau), à la Direction de la Communication, de la Qualité et du Partenariat avec le Secteur Privé des Douanes, au Bureau des Douanes d'Abidjan-Port, au Bureau de Suivi des Marchandises Sans Déclaration (Section des Ventes aux Enchères Publiques) et sur le site www.douanes.ci.

Par conséquent, le Directeur Général des Douanes invite les opérateurs économiques dont les marchandises sont en souffrance au Port d'Abidjan à prendre toutes dispositions utiles en vue d'accélérer leur dédouanement dans un délai de 48 heures avant la vente. La vente est ouverte à tous.

Le Directeur Général des Douanes

Général DA Pierre A.

Officier de l'Ordre National

Amélioration de l'efficacité de l'action gouvernementale

Moussa Sanogo prend d'importantes mesures

Le ministre auprès du Premier ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'État, Moussa Sanogo, a visité la Direction des affaires administratives et financières, logée aux 3^e et 4^e étages de la cité financière, au Plateau.

Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité de l'action gouvernementale, notamment en ce qui concerne son ministère qui joue un rôle transversal au niveau du fonctionnement de l'État, le ministre auprès du Premier ministre chargé du Budget et du portefeuille de l'État, Moussa Sanogo, a entrepris des actions de réhabilitation à la cité financière, au Plateau, où est logée la Direction des affaires administratives et financières (Daaf) de son ministère. Le rôle particulier de cette structure rattachée à son cabinet, contrairement à d'autres, nécessite des conditions de travail optimales. Huit projets dont des travaux d'étanchéité des trois bâtiments et des terrasses de la cité financière ; la rénovation des bassins d'eau



Le ministre Moussa Sanogo s'est engagé à poursuivre les travaux d'amélioration des conditions de travail des agents. (PHOTOS:DR)

et des cascades ; la pose pour la climatisation centrale du restaurant du 13^e étage du bâtiment B10nt

été déjà réalisés grâce à l'implication personnelle du ministre. D'autres travaux sont en cours. Il s'agit notamment de la réhabilitation des armoires électriques, l'installation de logiciels de gestion de personnel et de stock ; ainsi que des travaux de désenfumage et de ventilation du sous-sol. Sont en projet, l'acquisition de six nouveaux ascenseurs pour la tour F, la rénovation des bâtiments, celle de la climatisation centrale, l'achat d'un troisième groupe électrogène et la mise en place d'un système de sécurisation des entrées. Pour marquer son passage à la Daaf, le ministre Moussa Sanogo a mis en service deux nouveaux groupes électrogènes de 850 Kva à la cité financière. Donnant les raisons de ces travaux de rénovation,

Moussa Sanogo a indiqué qu'étant donné que tous les systèmes de travail sont automatisés, aujourd'hui, si une coupure d'électricité survenait sans qu'il y ait un système de récupération, les pertes engendrées seraient énormes. « C'est donc un mouvement important de réfection et de réhabilitation du cadre de travail que nous avons entamé et qui se poursuit avec ces groupes électrogènes », a-t-il déclaré. Toutes ces actions devraient contribuer in fine à améliorer l'efficacité de l'action gouvernementale. Parallèlement, pour prévenir des dommages et porter secours tant aux agents qu'aux usagers, une équipe de sapeurs-pompiers est désormais en place à la cité financière. ■

DAVID YA

Prix de l'innovation des secteurs hydrocarbures et énergie

Les dix finalistes connus

Le ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies Renouvelables, a lancé le 16 septembre le prix de l'innovation des secteurs hydrocarbures et énergie. Du 16 septembre au 16 novembre, 400 candidats ont soumissionné. Après un premier travail d'évaluation, 10 postulants, cinq au niveau des hydrocarbures et cinq au niveau de l'énergie ont été retenus. Les dix finalistes retenus passeront dans quelques jours devant le jury pour une audition et deux lauréats (un en hydrocarbures et un en énergie) seront proclamés le 18 décembre pour être distingués. Chacun d'eux recevra un chèque de 10 millions FCfa et un accompagnement, conformément au règlement du prix. Ont été retenus dans la catégorie Énergie: Tanoh Ghislain (projet: Cool Hub) Yéo Lognigüé (projet: Gestion intelligente des mouvements d'énergie); Koné Idrissa (projet: Multiprises Temporisées); Akaffou Jacques Delon (projet: Le générateur à source d'énergie renouvelable); Kouassi Kouamé Samuel (projet Smart Mixenergy). Dans la catégorie hydrocarbures, ont été sélectionnés pour la



Le ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Abdourahmane Cissé, au lancement du prix, le 16 septembre.

finale, Dosso Ibrahim (projet: Uco Biocarburant); Assoumou Serge (projet: Fuel Tracker); Soro Katiénéfota (projet: Application Saman Station & Gaz); Kouadio Assan Lambert (projet: Flexifirelight cuisinière éco-énergétique); et N'Guessan Kombo Ekra (projet: Kubeko Biogaz). Neuf des finalistes résident à Abidjan et un à Bingerville. La preuve qu'il existe au niveau national des talents prêts à s'affirmer.

Au lancement du concours, le 16 septembre, le ministre Abdourahmane Cissé a indiqué que le prix de l'innovation du ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables, vise à encourager et soutenir l'innovation technologique, dans les secteurs de l'énergie et des hydrocarbures pour le bien-être des populations ivoiriennes. « Le MPEER souhaite, à travers ce prix, favoriser l'émergence des nouvelles générations de chercheurs ou

prodiges, en soutenant leurs projets et innovations, dans les secteurs hydrocarbures et énergie, en Côte d'Ivoire », a-t-il déclaré. Le prix fait la promotion des travaux et projets d'innovation technologique et scientifique et de service visant spécifiquement à: réduire le taux de carbone dans le mix énergétique; vulgariser l'accès à l'énergie pour tous; accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique; réduire le coût d'accès à l'énergie, au gaz ou aux produits pétroliers accroître les rendements d'exploitation des installations des secteurs hydrocarbures et de l'électricité; lutter contre les pollutions de l'air, de l'eau et du sol, et contre le réchauffement climatique, réhabiliter et réutiliser des sites pétroliers et énergétiques, dans le respect des normes sécuritaires et environnementales. Peuvent faire acte de candidature, toute personne physique ivoirienne résidant en Côte d'Ivoire ou à l'étranger et toute personne morale détenue en majorité par des personnes physiques ivoiriennes, selon son règlement intérieur. ■

D. YA

Convention mondiale du cajou

Abidjan attend 2000 participants en février 2020

La capitale économique ivoirienne, Abidjan, s'apprête à accueillir un rendez-vous d'envergure internationale dans le deuxième mois de 2020. C'est Alex N'Guettia, vice-président de l'Association des exportateurs de cajou de Côte d'Ivoire (Aec-Ci), par ailleurs commissaire général de l'événement qui a donné l'information. Il s'agit de la 6^e édition de la world cashew convention (convention mondiale du cajou). Ce sont 2000 participants venus du monde entier qui prendront part à cette rencontre qui aura lieu du 12 au 14 février 2020 à l'hôtel Radisson Blu, dans la zone aéroportuaire de Port-Bouët. Durant ces trois jours, ce sont également une cinquantaine d'entreprises qui exposeront leurs produits issus de leur savoir-faire, sans oublier les 25 experts, chercheurs et panélistes qui prendront aussi part aux travaux de cette 6^e édition. En collaboration avec le bureau de l'Aec-Ci, « cet important événement » sera conjointement organisé, selon le commissaire général, avec la 3^e édition des Journées nationales des exportateurs de cajou de Côte

d'Ivoire (Jnec-Ci). Placé sous le thème: «Quel écosystème durable pour le secteur mondial du cajou », ce rendez-vous, selon les organisateurs, sera une occasion « pour débattre des problématiques de la filière anacarde en Côte d'Ivoire et dans le monde ». Comme l'ont annoncé les organisateurs, les Journées nationales des exportateurs de cajou de Côte d'Ivoire devraient être marquées par la décision de construire une école primaire dans une zone de production de la noix de cajou en Côte d'Ivoire, premier producteur mondial. Au cours de ces dernières années, grâce aux importantes réformes dans la filière, la Côte d'Ivoire a vu sa récolte de noix de cajou doubler, passant de 380 000 (2013) à plus de 750 000 tonnes (2018), soit 22% de la production mondiale. Toutefois, la plupart de cette production est destinée à l'exportation. Seulement 6% sont transformés localement. Aujourd'hui, le gouvernement et ses partenaires travaillent à inverser cette tendance, en portant le taux de transformation à au moins 50% en 2020. ■

ANOH KOUAO

Conférence des Parties (Cop 25) à Madrid

Les ministres africains de l'Environnement pour plus d'engagement des pays développés

La Cop 24, qui s'est tenue à Katowice (Pologne) en décembre 2018, a achevé la plupart des tâches du programme de travail relevant de l'accord de Paris, ouvrant ainsi la voie à la mise en œuvre de cet accord.

A l'occasion de la 25e Conférence des parties qui se tient à Madrid (Espagne) depuis le 2 décembre, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (Cmae), réunissant les ministres africains de l'Environnement, a tenu une réunion consultative le 8 décembre. Cette rencontre a eu pour objectif de permettre au Groupe de négociateurs pour l'Afrique (Agn) sur le changement climatique d'informer les ministres de l'état d'avancement des négociations. Ce fut également l'occasion pour ces négociateurs africains, comme le rapporte les services du ministère de l'Environnement et du Développement durable, de travailler avec les ministres afin de « parvenir à une compréhension et une position commune sur les questions clés des négociations et, partant, d'aider les ministres à dialoguer efficacement avec leurs homologues d'autres régions ». Ainsi, de nombreux points ont été évoqués. Ils portaient sur l'état des lieux des négociations de l'Accord de Paris de 2015. A ce niveau, les différents articles du traité ont été validés, sauf l'article 6 qui fait l'objet de désaccord. Cet article de l'accord de Paris traite du marché carbone des émissions de Gaz à effet de serre (Ges). Les Etats en développement



La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (Cmae) a mobilisé plusieurs dirigeants.

proposent un prélèvement de 5% au lieu de 2% dans ce marché d'émission afin d'approvisionner le Fonds d'adaptation et « d'éviter le double comptage pour garantir l'intégrité environnementale ». Cependant, les pays développés résistent à cet article car cette « mention n'apparaît pas explicitement dans le traité », comme l'explique la note d'information transmise aux médias. La délégation ivoirienne était présente à cette rencontre organisée en prélude aux débats de haut niveau de la 25e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (COP 25- Ccnucc), qui ont eu lieu hier et qui prennent fin au

jour d'hui. Pour Barbara Greecy, présidente de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, « la position du groupe africain demeure que le prélèvement sur les crédits carbone soit effectué et qu'il fasse

l'objet d'un partage équitable ». Elle soutient, de même, l'importance d'un mécanisme de suivi-évaluation qui devrait permettre de garantir l'intégrité environnementale. La Cop 24, tenue à Katowice (Pologne) en décembre 2018, a achevé la plupart des tâches du programme de travail relevant de l'accord de Paris, ouvrant ainsi la voie à la mise en œuvre de cet accord. La Cop 25 devrait donc franchir les prochaines étapes cruciales du processus des Nations unies sur les changements climatiques et régler plusieurs questions relatives à la mise en œuvre complète de l'accord de Paris sur les changements climatiques.

Lors de cette rencontre, les ministres africains ont également été informés sur les initiatives africaines, notamment l'Initiative africaine pour l'adaptation (Iaa), l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables (Iaer) les initiatives de la Commission climat pour le Bassin du Congo, la Commission climat des Etats insulaires et la Commission climat pour la région du Sahel dont la Côte d'Ivoire fait partie. Les négociateurs ont aussi abordé d'autres points qui ont porté sur les questions de transparence dans l'accord de Paris pour éviter le double comptage, le financement des projets et le fonds vert pour le climat.

ANOH KOUAO

Young leadership Forum

La première édition s'ouvre demain, à Abidjan

Pour la première édition du Young leadership forum (Forum du leadership jeune (Ndlr) promu par le cabinet de recrutement panafricain Talent2Africa, c'est la Côte d'Ivoire qui est à l'honneur. Et l'événement se tient ce jeudi 12 décembre, à l'immeuble Ccia à Abidjan-Plateau (siège de la Banque africaine de développement Bad). Young leadership forum est un concours

d'innovation et de networking visant à promouvoir des projets innovants portés par des jeunes diplômés et jeunes startpers ivoiriens. Il veut favoriser l'émergence de l'open innovation pouvant déboucher sur des opportunités de carrière, à travers des programmes dédiés ou l'incubation de start-up par de grandes entreprises. Cette première édition a pour thème : «

La transformation digitale des secteurs économiques ivoiriens ». Le ministre de la Promotion de la jeunesse et de l'Emploi des jeunes y est attendu et l'on attend aussi 300 participants. Les secteurs socio-économiques privilégiés sont l'agro-industrie, l'énergie, l'environnement, les finances, la santé, le tourisme, les transports, l'urbanisation et les télécommunications. Talent2Africa, très

actif sur le continent en matière de promotion de l'emploi des jeunes, a choisi la Côte d'Ivoire pour plusieurs raisons. Le pays est considéré comme un hub du business et une plateforme d'investissement par de nombreux groupes panafricains et internationaux. Il constitue, à lui seul, une bonne partie des besoins en recrutement de jeunes talents dans la Cedeao.

FAUSTIN EHOUMAN

DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2019

LES PRIX EN FOLIE

175/65R14
25 000*

TTC

185/65R14
27 000*

TTC

185/65R15
30 000*

TTC

195/65R15
32 000*

TTC

**TOURISME / 4X4
CAMIONETTE**

CACOMIAF

ET BEAUCOUP D'AUTRES DIMENSIONS ENCORE

Montage Gratuit
Forfait équilibrage parallélisme : 10 000 FCFA NET TTC

21 75 78 87 / 21 75 78 88

* A partir de, et dans la limite des stocks disponibles. Prix unitaire pour paiement comptant

Mobilité à Abidjan Un constructeur suédois s'engage à livrer 450 autobus à la Sotra

La Société des transports abidjanais, engagée depuis 2017 dans le renforcement de son parc, a signé hier un accord commercial avec le constructeur suédois Scania.



Echange de parapheurs entre le directeur général de la Sotra, Méité Bouaké (à gauche) et son homologue de Scania, Frédéric Morsing.

La Société des transports abidjanais (Sotra) poursuit le renforcement de son parc automobile dans lequel elle s'est lancée depuis 2017. Hier, au cabinet du ministre des Transports, à l'immeuble Postel 2001 au Plateau, la société d'Etat a conclu un accord commercial avec le constructeur suédois pour la fabrication et la livraison de 450 autobus dont 50 articulés fonctionnant au gaz, au cours de l'année 2020. L'accord a été signé en présence

du ministre des Transports, Amadou Koné. Qui a rappelé l'objectif du gouvernement qui n'est autre que de faciliter la mobilité des personnes et des biens à Abidjan et ce, par une amélioration continue en quantité et en qualité des capacités de la Sotra. « Cette signature d'accord est l'aboutissement de discussions que nous avons depuis longtemps avec Scania qui nous a fait confiance et a décidé de contribuer à l'atteinte de notre objectif d'amélioration de la mobilité à Abidjan.

Nous en sommes très heureux », a déclaré le ministre Amadou Koné. Pour le directeur général de la Sotra, Méité Bouaké, le renforcement du parc de la Sotra est une nécessité aujourd'hui, dans la mesure où plus d'un quart des citadins ivoiriens vivent à Abidjan, une métropole avec un fort taux de croissance. Dans l'accord, il est également prévu l'aménagement et la construction de dépôts Sotra. A en croire son directeur général Frédéric Mor-

sing, le groupe Scania est également « très fier » de cet accord. « C'est un projet qui ne se limite pas seulement à la livraison des autobus, mais qui apportera des mesures d'accompagnement à la Sotra, avec un service après-vente de qualité, des formations, la fourniture d'équipements, l'aménagement de deux dépôts Sotra existants, la construction d'un nouveau dépôt. C'est un très beau projet à la fois pour le groupe Scania et la Côte d'Ivoire et nous en sommes très fiers », a-t-il déclaré.

La Sotra a entamé en 2017 le renforcement de son parc auto par un accord avec le constructeur indien Tata, qui a abouti à la livraison de 500 autobus flambant neufs. En 2018 et 2019, c'est avec le constructeur italien Iveco que l'entreprise d'Etat s'est alliée cette fois pour 1000 engins. Avec ce nouveau partenariat scellé avec Scania dont l'accord de financement sera signé d'ici peu, la Sotra aura en 2020 un parc automobile bien fourni avec 2000 véhicules, ce qui permettra à la société de bien jouer son rôle de transport des Abidjanais.

FAUSTIN EHOUMAN

Fournitures de services financiers L'Observatoire prépare la mise en service du comparateur

L'Observatoire de la qualité des services financiers mettra en service, prochainement, un comparateur des conditions des Fournisseurs de services financiers (Fsf). L'objectif de cette initiative est de contribuer au renforcement de l'offre de qualité de produits et services financiers de détail.

Créé par arrêté ministériel, le comparateur des conditions des Fsf est un site internet, assorti d'une version mobile, qui permettra d'améliorer la compréhension des consommateurs et du public, de promouvoir la transparence et la comparabilité, selon Moussa Mamadou, secrétaire exécutif de l'Oqsf-Ci.

Pour préparer la mise en service de cet outil innovant, l'Observatoire de la qualité des services financiers a organisé un atelier, à l'intention des fournisseurs de services financiers, le 28 novembre, à la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, en vue de s'accorder sur les conditions et frais relatifs aux produits et services financiers couverts par le site comparateur.

L'atelier a permis de faire une présentation générale de l'arrêté ministériel relatif au comparateur, suivie de la définition des principaux termes et concepts utilisés. Les étapes importantes à suivre dans la mise en service du site comparateur, notamment les phases de l'identification des sources des données, de leur évaluation et de la prise



Moussa Mamadou, secrétaire exécutif de l'Observatoire de la qualité des services financiers.

de contact avec les points focaux des Fsf ont été expliquées aux participants.

Enfin, une session a été consacrée à la restitution des travaux de réflexion menés par les groupes sectoriels (banques, assurances, microfinances et Eme) sur le comparateur des conditions des Fsf.

A la fin de l'atelier, le Secrétaire exécutif de l'Oqsf-Ci a exprimé sa satisfaction et salué l'implication de toutes les parties prenantes dans le choix des modalités de fonctionnement du comparateur ; toute chose qui lui confère un caractère inclusif. Il a également recommandé l'engagement et l'implication des acteurs, surtout les Fsf, dans le processus d'opérationnalisation du site comparateur.

DAVID YA

Régulation du secteur de l'électricité

Des cadres africains se forment à Abidjan

Une vingtaine de cadres venus de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, du Niger, des Iles Maurice, du Congo Brazzaville et de la Mauritanie prennent part à la 4e édition de la formation au Brevet d'aptitude délivré par les grandes écoles (Bagde-Rde). La cérémonie officielle d'ouverture a eu lieu le 9 décembre au Plateau, au siège de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (Cgeci). Ces auditeurs sont de la promotion 2019-2020. L'étape d'Abidjan, qui prend fin ce 13 décembre, s'inscrit dans le cadre de

cette formation qui va se poursuivre à Paris, dans la capitale française. Les auditeurs sont des juristes, des électrotechniciens, des universitaires, des communicateurs, des financiers, des ingénieurs, des régulateurs et un représentant de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa). Hippolyte Ebagnitchié, directeur général de l'Anaré, a félicité les apprenants pour cette initiative. Cette formation est organisée par l'Autorité nationale de régulation du secteur de l'électricité de Côte d'Ivoire (Anare-Ci) en partenariat avec l'Ecole



Cette session de formation est une opportunité d'échange d'expérience entre les cadres africains.

des mines Paris (France) et l'Organisation internationale de la francophonie (Oif). Pour une régulation efficace de l'électricité

dans un contexte de libéralisation, la Badge vise à permettre aux cadres africains intervenant dans le secteur de l'électricité,

de la régulation, de disposer de connaissances, de compétences et surtout d'aptitudes nécessaires à la conduite de leurs ac-

tivités professionnelles. Cette formation est une réponse aux besoins exprimés par des régulateurs du secteur de l'énergie en Afrique, des gestionnaires de réseau, et distributeurs d'énergie. Elle vise en priorité les cadres supérieurs des régulateurs du secteur qui devront faire face à la concurrence du marché de l'électricité. Selon les organisateurs, la formation sera appuyée par une soutenance validée par une série de soutenances en octobre 2020 en Algérie. La 3e promotion, quant à elle, avait soutenu au Luxembourg.

ANOH KOUAO